# EXTRAIT

**du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD**

| | | |
|---|---|---|
| **Séance du** | : | **10 juin 2021** |
| **Présidence** | : | **M. Gérald Lagrive** |
| **Objet** | : | **Préavis n° 2021/17** – Plan d'affectation Vallaire - Crédit d'étude complémentaire |

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/17,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 129'240.- (cent vingt-neuf mille deux cent quarante francs) pour l'élaboration du Plan d'affectation de la zone d'activités de Vallaire qui sera entièrement restitué par le biais d'une subvention cantonale.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 420.5890.085 « Révision plan d'affectation communal (PACom) ».

Cette dépense sera amortie en 5 ans dès la fin de la mise en œuvre, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 10 juin 2021.

Le Président

Gérald Lagrive

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano